

## **Projet pilote mobilité AST- AST/SC Luxembourg: Bonne idée mais...**

Luxembourg, le 1/02/2018

Le 5 décembre dernier, la DG HR faisait part par e-mail au personnel de son « **pilot mobility exercise for AST and AST/SC officials based in Luxembourg** ». Ce projet pilote, pour Luxembourg uniquement (pour l'instant), est basé sur la Talent Management Strategy initiée par le Commissaire Georgieva en 2016. Il concerne tous les fonctionnaires AST et AST / SC, ayant plus de deux ans d'ancienneté dans le poste (trois ans dans le cas des premières nominations) au 31 décembre 2018.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg est favorable à tout processus et initiative améliorant la mobilité des AST, collègues fortement pénalisés par la réforme 2014 et la baisse du nombre de postes.

### **De quoi s'agit-il concrètement ?**

Un appel à manifestation d'intérêt à été lancé le 27 janvier 2018 sur une base volontaire (<https://myintracomm.ec.europa.eu/net/luxweb/Pages/ast-sc-mobility.aspx>). Il concerne 31 postes répertoriés par domaines (Administration, Finance, IT, etc.), postes et DG. Les volontaires ont jusqu'au 12 février pour s'informer et se déclarer.

Cet appel détaille les conditions générales et particulières (notamment l'exclusion des postes bloqués en AST 7, 9 et 11).

Les transferts seront effectués dans l'intérêt du service en application de l'article 7 du statut. Néanmoins, le candidat peut se rétracter sans conséquences pour la participation à l'appel.

Dans la pratique, lorsque l'un des postes proposés sera pourvu, l'ancien sera ajouté à la réserve des postes disponibles. L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg s'interroge, sur base des délais des différentes étapes exposés dans la documentation disponible, sur la répétition de l'opération à plusieurs reprises dans l'année : cela dépendra du nombre de postes libérés tant au cours de l'appel précédent que des retraites, des départs, etc.

### **Opération utile et bien réfléchie ? L'USF-Luxembourg s'interroge !**

- Cette opération est-elle destinée à combler des avis de vacances pour lesquels on ne trouve pas de postulants ou au turn-over important?
- Quid des retards de recrutement générés par cette opération, surtout si elle est répétée. En effet certains des postes bloqués pourraient certainement être plus rapidement pourvus si publiés dès que possible.
- Quid de la difficulté de recrutement des AST/SC à Luxembourg : leur salaire ne leur permet pas d'y vivre décemment.
- En cas de transfert vers une autre DG, il n'est pas clair si la DG d'origine garde le poste AST ou le transforme en AST/SC. Il semblerait que ce détail soit laissé à la discrétion des DG qui restent les gestionnaires des postes.
- Selon la DGHR, les chances de promotion des personnes ayant bougé dans une autre DG demeurent identiques parce qu'elles gardent les mêmes droits. Les chances: oui mais la réalité est autre! L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg demeurera attentive à cette question.

Il semblerait que la DGHR songe à appliquer, dans un futur proche, le même principe aux AD à Luxembourg mais rien n'est encore confirmé. L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg suivra de très près l'évolution de cette opération et reste à disposition des collègues intéressés pour conseils et avis car il en va du parcours professionnel du Personnel.

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg est à votre écoute et continuera à vous informer.



**UNION SYNDICALE FEDERALE  
LUXEMBOURG**

Contact: [REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

[www.usf-Luxembourg.eu](http://www.usf-Luxembourg.eu)

